



Glossaire - Parcours de soins TSLA

Dr Françoise Joseph, médecin coordonnateur d'Occitadys (f.joseph@occitadys.fr)

Dr Thiébaut-Noël Willig, médecin pédiatre, président d'Occitadys.

Acuité visuelle (AV) : capacité à discerner un petit objet en vision de loin (en général 5 m) (exprimée en 10^{ème}. On parle de malvoyance si $AV \leq 4/10$.) et en vision de près (30-40cm) (mesurée avec l'échelle de Parinaud : P 14 correspond à la lecture des lettres les plus grosses, P 1,5 à la lecture des lettres les plus fines.). L'acuité visuelle peut être évaluée avec correction (ac) ou sans correction (sc)

ADI-R - Autism Diagnostic Interview-Revised : entretien semi-structuré mené avec les parents ou un proche d'une personnes suspecte de vivre avec un TSA et l'ayant connue dans ses premières années.

ADOS-2 - Autism Diagnostic Observation Schedule : échelle d'observation standardisée pour le diagnostic de TSA.

L'ADOS-2 permet d'évaluer les comportements de communication et d'interaction sociale chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte. Il est composé de 5 modules, en fonction de l'âge et du niveau de langage de la personne.

Adressage (cf. voie d'adressage)

AAH Allocation aux adultes handicapés. Aide financière destinée à garantir un revenu minimal aux adultes en situation de handicap en France. <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

AED Aide éducative à domicile. L'aide éducative à domicile permet à certaines familles, dans le cadre de la protection de l'enfance, la mise en place de mesures pour améliorer les relations parents / enfants. Elle est attribuée, sous certaines conditions, notamment au père ou la mère lorsque la santé, la sécurité, l'entretien ou l'éducation de leur enfant le nécessitent. L'AED est une mesure administrative, mise en place à la demande des parents.) <https://www.clepsy.fr/aide-educative-domicile/>

AEEH - Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

L'AEEH est une prestation familiale versée par la CAF ou la MSA après notification MDPH qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires

qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Elle est composée d'un montant de base auquel s'ajoutent éventuellement un complément (en fonction du coût du handicap, de l'arrêt ou de la réduction d'activité d'un des deux parents, de l'embauche d'une personne rémunérée) et une majoration pour parent isolé. Elle est non imposable et non soumise à conditions de ressources.

https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_fiche_facilealire_8-aeeh-vf.pdf

AEMO Action éducative en milieu ouvert. L'AEMO est une mesure judiciaire décidée par un juge des enfants lorsque la situation du foyer demande un suivi strict. Elle impose un accompagnement éducatif et ne peut pas être arrêtée sur la volonté des parents.

AESH - Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap ou AHEH -Aide humaine aux élèves handicapés (anciennement **AVS - Auxiliaire de vie scolaire** et **AVL - Auxiliaire de Vie de loisirs**)

Dans les classes spécialisées ou dans les classes ordinaires, l'AESH a pour rôle d'accompagner l'élève pour lui rendre accessible la scolarité, soutenir son autonomie, ses apprentissages, ses relations aux autres, ses déplacements...L'AESH peut intervenir dans la classe (aide à la prise de note, à la compréhension des consignes...) et en dehors de la classe (aide au déplacement, entre les cours, les récréations, les repas...), selon les missions définies dans le PPS par la CDAPH. L'accompagnement peut être à temps plein ou partiel, individuel ou mutualisé pour plusieurs enfants, en fonction des besoins. Ses interventions dans la classe sont sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant.e.

AESH co : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap exerçant en dispositif collectif

AESH i : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, aide individuelle

AESH m : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap, aide mutualisée

AGEFIPH - Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

AJPP- Allocation journalière de présence parentale

AMP - Aide médico-psychologique

Articulation (cf. phonétisme)

Assemblage (cf. voie d'assemblage)

Attention partagée (ou divisée) : capacité à traiter plusieurs informations simultanément (ex : écouter le professeur en traçant un trait)

Attention sélective : capacité à se focaliser sur un stimulus parmi d'autres (ex : écouter son interlocuteur parmi le bruit de fond de la classe)

Attention soutenue : capacité à rester concentré sur une tâche sur la durée

AV (cf . Acuite visuelle)

AVL - Auxiliaires de Vie de loisirs (cf. AESH)

AVS - Auxiliaire de Vie Scolaire (cf. AESH)

Balayage visuel : stratégie oculomotrice complexe combinant différents mouvements des yeux (saccades, poursuite visuelle et fixation). Il est efficace lorsqu'il est organisé et systématique

BEP : Besoins éducatifs particuliers. Concerne les élèves pour lesquels une adaptation de la scolarité est nécessaire: élèves vivant avec un trouble du neurodéveloppement, élèves intellectuellement précoces, enfants du voyage, mineurs en milieu carcéral

CAMSP - Centre d'action médico-sociale précoce

Ce sont des structures du secteur médico-social qui accueillent des enfants de 0 à 6 ans autour des problématiques de handicap, pour leur offrir un accompagnement global ambulatoire (dépistage, consultations, rééducations, actions éducatives) pris en charge par la sécurité sociale. Ces structures disposent d'un plateau technique variable : médecins, psychologues, assistant social, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes...L'admission ne nécessite pas de notification de la MDPH.

CDAPH - Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Au sein de la MDPH, la CDAPH prend toutes les décisions concernant les aides et les prestations à la lumière de l'évaluation menée par l'équipe pluridisciplinaire mise

en place au sein des MDPH. Elle comprend, parmi ses membres, des représentants du département, des services et des établissements publics de l'État, des organismes de protection sociale (CPAM, CAF, etc.), des organisations syndicales, des associations de parents d'élèves et, pour au moins un tiers de ses membres, des représentants des personnes handicapées et de leurs familles désignés par les associations représentatives, et un membre du conseil départemental consultatif des personnes handicapées. Des représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services siègent à la commission avec voix consultative.

CMI - Carte Mobilité Inclusion. La CMI est une carte qui facilite les déplacements des personnes en perte d'autonomie. En fonction de la situation et des besoins de la personne, cette carte peut porter une ou plusieurs des mentions suivantes : « invalidité », « priorité pour personnes handicapées » et « stationnement pour personnes handicapées ». <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>

CMP - Centre médico-psychologique : Ce sont des établissements sanitaires rattachés à un secteur de psychiatrie regroupant différents spécialistes de la santé mentale (psychiatres, psychologues, rééducateurs, etc.). Certains CMP sont spécialisés sur la prise en charge d'enfants. Ils réalisent des démarches diagnostiques et des suivis-accompagnements entièrement pris en charge par la sécurité sociale. Ils ne relèvent pas d'une orientation par la MDPH.

CMPP - Centre médico-psychopédagogique : Service médicosocial et non sanitaire, il accueille les enfants et adolescents jusqu'à 20 ans. Il a pour rôle de réaliser le dépistage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles psychiques, d'apprentissage, du comportement. L'accompagnement par une équipe pluridisciplinaire (pédopsychiatres, pédiatres, psychologues, rééducateurs...) est entièrement pris en charge par la sécurité sociale. Il ne relève pas d'une orientation par la MDPH.

CNED - Centre national d'enseignement à distance

CNSA - Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

Code : système de symboles destiné à enregistrer ou communiquer une information (ex : code oral, code écrit, code arabe (mathématique))

Code arabe ou indo-arabe ou visuel : représentation visuelle des nombres sous la forme des chiffres arabes. (Ex : le chiffre « trois » s'écrit 3).

Code analogique : capacité innée à traiter les quantités représentées par des objets (ex : billes, pommes, doigts de la main)

Code auditivo-verbal ou oral : représentation orale des nombres, sous leur forme auditive (ex : trois se dit /trwa/).

Cognition (cf. fonctions cognitives)

COJ- centre occupationnel de jour (Cf Foyer de vie ou foyer occupationnel)

Cognition sociale : ensemble des processus cognitifs et des expériences émotionnelles et sociales permettant d'expliquer les comportements d'une personne avec son entourage familial et social.

Elle comprend différentes habiletés : théorie de l'esprit (aptitude à se représenter les états mentaux d'autrui), empathie (partage du ressenti et des émotions des autres et altruisme), raisonnement social (jugements moraux et conventionnels), aptitudes pragmatiques (Capacité à utiliser le langage dans des contextes sociaux : communication gestuelle, compréhension de l'implicite et de l'humour, tromperie...).

Comportements adaptatifs : ensemble des habiletés conceptuelles, sociales et pratiques apprises par la personne et qui lui permettent de fonctionner au quotidien. Ils peuvent être évalués à l'aide de l'échelle de Vineland.

Comptine numérique : suite des mots-nombres. Compter : c'est connaître la liste des mots-nombres, sans forcément y associer une quantité. (un, deux, trois, quatre.....)

Vers 3 ans, l'enfant récite la comptine numérique sans coupure depuis son début ("*undeuxtroisquatre*"...). Vers 4-5 ans, la chaîne numérique est sécable : l'enfant est capable de réciter la suite des mots-nombres en les séparant mais uniquement en partant du début (de 1). Cela lui permet de les associer avec des objets. Vers 6 ans, la chaîne est sécable : l'enfant est capable de donner la suite des mots-nombres entre deux bornes ("compte entre 5 et 9") et de compter à rebours.

Conscience phonologique : capacité à distinguer les unités sonores de la parole telles que les syllabes et les phonèmes (ex : enlever le phonème initial d'un mot, inverser les syllabes d'un mot, trouver les rimes). La conscience phonologique joue un rôle majeur dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (par assemblage). La **métaphonologie** fait référence à la capacité à percevoir, découper et manipuler ces unités sonores (ex : enlever le phonème initial d'un mot, inverser les syllabes d'un mot, trouver les rimes).

Conscience phonémique : capacité à distinguer les sons élémentaires, les phonèmes, qui sont les plus petites unités de la parole

Conscience syllabique : capacité à distinguer les syllabes

Correction optique (CO) : par le port de verres correcteurs ou lentilles de contact

Indications de l'ordonnance :

- **Vision de loin (VL)** : Les chiffres hors parenthèses, précédés du signe + correspondent à une hypermétropie, ceux précédés du signe - correspondent à une myopie. Plus le chiffre est élevé, plus la correction optique nécessaire est forte. Les chiffres entre parenthèses correspondent à une astigmatie, le nombre qui suit la parenthèse, en degré, correspond à l'orientation de l'astigmatisme.
- **Vision de près (VP)** : correction à apporter du fait d'une presbytie. Le terme **ADD** (addition) indique le complément à apporter à la correction de loin.

Ex 1: Oeil droit (OD) : +2.00 (-1,25) 55°

Oeil gauche (OG) : +1,75 (-1,25) 65°

À droite, hypermétropie de 2 dioptries, astigmatisme de 1,25 dioptries. Le verre doit être orienté à 55° de l'horizontale. À gauche, hypermétropie de 1,75 dioptries et astigmatisme de 1,25 dioptries. Le verre doit être orienté à 65° de l'horizontale.

Ex 2 : OD : -1,25

OG : -2,00

Add: + 2,25

À droite, myopie de 1,25 dioptries. À gauche, myopie de 2 dioptries. Presbytie nécessitant une addition sphérique de 2,25 dioptries pour permettre une lecture confortable en vision de près (verres progressifs)

CPAM- Caisse primaire d'assurance maladie

CPO- Centre de pré-orientation (cf ESPO)

CRA - Centre de ressources autisme

CRP-Centre de réadaptation professionnelle (cf ESRP)

CRTLA - Centre de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages.

C'est le 3^e niveau de recours du parcours de soins TSA, lieu de bilan et de diagnostic des troubles par une équipe pluridisciplinaire : neuropédiatres et/ou pédopsychiatres, psychologues et rééducateurs. Il peut être sollicité lorsque, malgré les prises en charge en niveau 2, l'évolution n'est pas satisfaisante ou qu'aucun diagnostic n'a pu être posé avec précision

DAR : Dispositif d'autorégulation : vise à favoriser l'inclusion scolaire des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme ou d'autres troubles du neurodéveloppement. Implanté dans un établissement scolaire, il se compose d'enseignants et de professionnels médico-sociaux (éducateurs spécialisés, psychologues). Les enfants sont scolarisés en classe ordinaire mais bénéficient, selon un programme individualisé, d'un enseignement « d'autorégulation » .

<https://ressources-ecole-inclusive.org/posters-le-dispositif-dautorégulation-dar/>

Déchiffrage du langage écrit : capacité à sonoriser un mot écrit par conversion graphème-phonème

Décodage du langage écrit (lecture) : capacité à déchiffrer et donner du sens à un mot ou un texte écrit

Dénombrement : action qui consiste à associer une collection à la chaîne numérique pour déterminer son cardinal, c'est à dire le nombre d'éléments qu'elle contient. Elle nécessite la compréhension par l'enfant des principes de stabilité de la comptine numérique (Les mots-nombres sont toujours récités dans le même ordre : 1, 2, 3... et

non 3,1,2...), de stricte correspondance terme à terme entre les objets de la collection à dénombrer et les mots-nombres (chaque mot-nombre n'étant associé qu'à un seul élément de la collection), de cardinalité (le dernier mot-nombre représente le cardinal de la collection), de non-pertinence de l'ordre (l'ordre dans lequel on compte les objets n'a pas d'importance sur le résultat (Le cardinal d'une collection est la quantité totale d'éléments comptés dans n'importe quel ordre, l'ordinal est la place d'un élément dans une collection ordonnée, classée (le premier, second...)) et d'abstraction (compréhension qu'on peut compter des éléments de nature différente (3 pommes et 4 bananes = 7 fruits)).

Dénomination d'images : capacité à nommer des images rapidement

Déterminant de santé : ensemble des facteurs qui influencent positivement ou négativement l'état de santé des individus et des groupes.

Déterminants sociaux de santé : ensemble de facteurs qui influencent la santé et sur lesquels il est possible d'agir. Ils relèvent du contexte de société et des rapports sociaux qui s'y inscrivent (éducation, emploi, revenus, loisirs, services publics...).

Déviation Standard (D.S) ou Ecart-type (ET) : unité d'expression d'un score Z

Les Déviations Standards permettent d'évaluer la distance d'un score à la moyenne des scores d'un groupe. La Déviation Standard est le plus souvent représentée par la lettre sigma σ .

DIME - Dispositif Intégré Médico Educatif

Le DIME vise à faciliter les passages d'enfants en situation de handicap entre les modalités d'accompagnement proposées par les Instituts médico-éducatifs (IME) et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD). En fonction de l'évolution de ses besoins et souhaits, l'enfant peut changer de type d'accompagnement sans nouvelle notification de la CDAPH, sous certaines conditions.

Discrimination auditive : capacité à percevoir deux sons différents (langage, musique)

Discrimination visuelle : capacité à percevoir et différencier des images (enchevêtrement, différences, similitudes)

DITEP Dispositif intégré des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) et des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)

Le dispositif ITEP vise à faciliter les passages d'enfants en situation de handicap entre les modalités d'accompagnement proposées par les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), tout en limitant les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides, correspondant à l'évolution des situations. Dans ce cadre, la MDPH notifie en « dispositif ITEP » et l'établissement ou le service accueillant l'enfant peut ensuite, procéder à des changements de modalités d'accompagnement sans nouvelle notification de la CDAPH, sous certaines conditions. Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation

EA- Entreprise Adaptée. Les entreprises adaptées sont des entreprises comme les autres mais qui emploient au moins 55 % de salariés reconnus en situation de handicap pour produire des biens ou des services dans tous les secteurs d'activités : industrie, bâtiment, hôtellerie, environnement...Elles permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions de travail adaptées à leurs capacités. <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/travailler-dans-une-entreprise-adaptee>

EA- Emploi Accompagné. L'emploi accompagné est un dispositif d'appui pour les personnes en situation de handicap destiné à leur permettre d'obtenir et de garder un emploi rémunéré sur le marché du travail. Il est notifié par la CDAPH. Sa mise en œuvre comprend un soutien et un accompagnement du salarié ainsi qu'un appui et un accompagnement de l'employeur.

EBEP - Élèves à besoins éducatifs particuliers (Cf BEP)

Ecart-type (cf Déviation Standard)

Echelle des comportements adaptatifs de Vineland ou Vineland Adaptive Behavior Scale : échelle d'évaluation des comportements adaptatifs

Destinée aux enfants de la naissance à 18 ans et 11 mois ainsi qu'à la population adulte en cas de déficience intellectuelle, elle est parfois utilisée pour des adultes autistes sans déficience intellectuelle car il peut y avoir un écart important entre leurs capacités cognitives et l'application pratique de ces connaissances dans la vie courante. La version enquête se compose de 297 items et est administrée sous forme d'entretien semi directif avec la personne qui connaît le mieux la personne à évaluer. Les items se réfèrent à l'âge de la personne : les premiers items correspondent aux tâches les plus simples que même un nourrisson devrait savoir faire et les derniers aux tâches les plus complexes.

Exemples : Dans le domaine de la communication : Item 3. Sourit en réponse à la personne qui s'occupe de lui habituellement ; Item 67. Écrit des lettres d'affaires ; Dans le domaine de l'autonomie : Item 1. Montre qu'il s'attend à être nourri en voyant un biberon, le sein ou de la nourriture ; Item 92. A un compte en banque et l'utilise de manière responsable ; Dans le domaine de la socialisation : Item 1. Regarde le visage de la personne qui s'occupe de lui habituellement ; Item 37. A un meilleur ami du même sexe

La note standard globale maximale est de 160, la minimale de 20, la moyenne est à 100, et l'écart-type est de 15.

Éducation pour la santé. Activités de dialogue avec les personnes afin qu'elles puissent développer des capacités qui lui permettront de promouvoir leur santé ainsi que celles de la collectivité.

EJE - Éducateur de jeunes enfants

EMEAS ou EMAS -Equipe mobile d'appui à la scolarisation des élèves en situation de handicap :

Les Equipes Mobiles d'Appui Médico-social pour la Scolarisation des enfants en situation de handicap (EMAS) ont été initiées par la circulaire n° DGCS/SD3B/2019/138 du 14 juin 2019. Leurs objectifs sont de « permettre la prise en compte au plus tôt par la communauté éducative des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap, en permettant aux établissements scolaires et à la communauté éducative, de s'appuyer de manière souple sur

l'expertise et les ressources existantes dans les établissements et services médico-sociaux (ESMS) ». Ces équipes ont ainsi pour mission de favoriser la continuité du parcours des élèves en proposant un appui médico-social aux équipes pédagogiques. <https://ressources-ecole-inclusive.org/posters-lemasco-equipe-mobile-dappui-scolaire/>

Quatre missions principales sont précisées dans la circulaire :

- Conseiller et participer à des actions de sensibilisation notamment dans le cadre de l'école inclusive pour les professionnels des établissements scolaires accueillant des élèves en situation de handicap ;
- Apporter appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap, qu'il bénéficie ou non d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), étant entendu que l'équipe mobile n'intervient pas en substitution d'un AESH ;
- Aider la communauté éducative à gérer une situation difficile ;
- Conseiller une équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Empan mnésique : quantité d'informations que le sujet est capable de mémoriser et de restituer à court terme. Il peut être verbal (série de chiffres ou de mots à répéter) ou non verbal (images)

Empan visuo attentionnel (EVA) : nombre de lettres pouvant être traitées simultanément dans un texte écrit en une seule fixation visuelle

Encodage du langage écrit (cf. transcription)

Encodage mnésique : capacité d'acquérir et de traiter de nouvelles informations en provenance de nos sens pour les mémoriser

Enseignant référent (ERH ou ERSH) : enseignant spécialisé détaché auprès de la MDPH qui exerce ses fonctions auprès des élèves handicapés du département afin d'assurer, sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents ou son représentant légal, s'il est mineur. Sa mission principale est de veiller et de contribuer à la mise en œuvre des décisions de la CDAPH

concernant le projet personnalisé de scolarisation des élèves handicapés de son secteur. Dans ce but, il assure la coordination des équipes de suivi de scolarisation (ESS).

Enseignement adapté : SEGPA et EREA/LEA

SEGPA - section d'enseignement général et professionnel adapté

Les Segpa sont des classes qui accueillent des élèves présentant des difficultés d'apprentissage graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Les enseignements sont adaptés aux besoins des élèves (classes de 16 élèves au maximum, professeurs des écoles spécialisées pour les enseignements adaptés, stages de découverte des métiers à partir de la 4^e). La pré-orientation en SEGPA se fait en fin de CM2. Une orientation est également possible en cours de la scolarité au collège. Elle est proposée par l'équipe éducative et décidée par la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA) et le représentant légal. Pour les élèves en situation de handicap, c'est la CDAPH qui notifie l'orientation.

En fin de 3e, les élèves présentent le CFG (certificat d'études générales) ou le DNB (diplôme national du brevet), série professionnelle. Après la SEGPA, les élèves accèdent à une formation de niveau CAP. Ils peuvent suivre leur formation en lycée professionnel, en LEA (lycée d'enseignement adapté), en Erea ou en apprentissage dans un CFA (centre de formation d'apprentis).

EREA/LEA - Établissement régional d'enseignement adapté /Lycée d'Enseignement Adapté

Les EREA/LEA sont des établissements qui accueillent à partir de la classe de 6ème des élèves qui connaissent des difficultés scolaires importantes et persistantes, qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite. La spécificité des EREA/LEA est d'offrir, en complément de l'enseignement général adapté et de la formation professionnelle, un accompagnement pédagogique et éducatif en internat éducatif dont les particularités tiennent en partie au public accueilli et à l'intervention d'enseignants du premier degré et du second degré et d'assistants d'éducation. En classe de lycée, le public scolarisé ne se limite pas au seul recrutement de collégiens issus de SEGPA mais doit aussi pouvoir concerner

des élèves pouvant tirer bénéfice des formations et de l'encadrement proposés par ces établissements. Les Erea/Lea proposent une formation au CAP.

Equipe éducative (EE) :

L'équipe éducative est composée des personnes auxquelles incombe la responsabilité éducative d'un élève ou d'un groupe d'élèves. Elle comprend le directeur de l'école, le ou les maîtres, les parents concernés, le psychologue scolaire, les enseignants spécialisés intervenant dans l'école, éventuellement le médecin de l'éducation nationale, l'infirmière scolaire, l'assistante sociale et les personnels contribuant à la scolarisation des enfants handicapés. Le directeur d'école peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles. L'équipe éducative peut être réunie à la demande de la famille, de l'enseignant en charge de l'élève, du conseil des maîtres, ou de tout autre partenaire impliqué dans le suivi de l'enfant concerné : mais c'est le directeur d'école qui adresse les invitations et qui pilote la réunion. Les parents peuvent se faire accompagner ou remplacer par un représentant d'une association de parents d'élèves de l'école ou par un autre parent d'élève de l'école.

Equipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH (EPE)

Composée de médecins, infirmières, assistantes sociales, ergothérapeutes, psychologues, enseignants, spécialistes de la scolarité et de l'insertion professionnelle, elle évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité sur la base de son projet de vie et propose un plan personnalisé de compensation. Pour cela, elle rencontre si besoin, la personne handicapée, ses parents lorsqu'elle est mineure, ou son représentant légal.

Équilibre dynamique : capacité à maintenir son équilibre au cours de mouvements.
(Ex : marcher à reculons, marcher sur une poutre, sauter en avant)

Équilibre statique : capacité à maintenir son équilibre en restant immobile (ex : tenir sur un pied)

EREA / LEA- Établissement régional d'enseignement adapté /Lycée d'Enseignement Adapté (cf. Enseignement adapté)

ERHR - Equipe relais handicaps rares

ESAT - Établissement et service d'aide par le travail. Structure qui permet aux personnes en situation de handicap d'exercer une activité professionnelle tout en bénéficiant d'un soutien médico-social et éducatif dans un milieu protégé.

<https://www.monparcours handicap.gouv.fr/emploi/travailler-en-esat>

ESMS- Etablissement et service médico-social

L'orientation d'un enfant en situation de handicap vers un établissement et service médico-social (ESMS) permet une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique adaptée, financée par l'Assurance Maladie. Elle se fait, après demande des parents ou du représentant légal de l'enfant, sur décision de la CDAPH qui détermine le type d'ESMS le plus adapté aux besoins de l'enfant / adolescent :

- **Institut médico-éducatif (IME)** : établissements qui ont pour mission d'accueillir en internat ou externat des enfants et adolescents de 3 à 20 ans handicapés vivant avec un trouble du développement intellectuel, quel qu'en soit le degré. L'objectif des IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation. A partir de 14 ans, les **instituts médico-professionnels (IMPro)** assurent une formation professionnelle en vue d'une insertion dans le milieu protégé ou ordinaire.
- **Institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP)** : spécialisé dans les troubles du comportement perturbant gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
- **Institut d'éducation motrice (IEM)** : accompagne les jeunes dont le handicap physique restreint, de façon importante, leur autonomie. Ces établissements mettent également en œuvre des suivis d'éducation spéciale et de soins à domicile.
- **Institut d'éducation sensorielle pour les jeunes déficients visuels ou auditifs (IES)** : destinés aux soins, à l'éducation et à la scolarisation pour déficients auditifs et visuels
- **SESSAD - Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile** : dispositifs mobiles pouvant intervenir dans les différents lieux de vie (domicile,

école (classe ordinaire ou ULIS), etc.) des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de 0 à 20 ans. Ils permettent à l'enfant de poursuivre sa scolarité tout en bénéficiant des aides, accompagnements et aménagements nécessaires. Ils favorisent l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie. Les équipes de SESSAD sont pluridisciplinaires : médecins, orthophonistes, psychologues, éducateurs, psychomotriciens, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, enseignants spécialisés, etc. Il en existe plusieurs types : SESSAD d'IME, SESSAD de DITEP, SESSAD POLYVALENT (TSA, IES et IEM). Les interventions ont lieu dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou de l'adolescent (domicile, crèche, école, centre de vacances...) et dans les locaux du SESSAD). <https://ressources-ecole-inclusive.org/poster-sessad/>

ESPO et ESRP Etablissements et services de pré-orientation ou de réadaptation professionnelle (Ex- CPO et CRP)

Ils proposent des actions d'évaluation, d'orientation et de formation et accompagnent les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi sur une période et un rythme adapté à leurs besoins. Ils s'adressent aux personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi ou souhaitant se former pour changer de métier. Pour accéder à ces établissements, une demande doit être adressée à la MDPH.

ESS - Équipe de Suivi de Scolarisation

Lorsqu'un PPS a été notifié, l'équipe éducative devient équipe de Suivi de Scolarisation (ESS), animée par l'enseignant référent. Elle est composée de toutes les personnes qui concourent directement à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation de l'élève handicapé (représentants légaux, enseignants concernés, directeur, l'AVS, intervenants auprès de l'enfant (centre de soin, orthophoniste, kiné ...), psychologue, médecin scolaire, infirmière scolaire...). Elle se réunit au moins une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PPS et de sa mise en œuvre. Elle exerce une fonction de veille sur le PPS afin de s'assurer que toutes les mesures qui y sont prévues sont effectivement réalisées. Elle peut, si elle le juge nécessaire, faire à la CDAPH des propositions d'évolution ou de modifications du PPS.

Estimation mathématique : capacité à donner une quantité approximative des nombres (au-delà de quatre), par exemple être capable de donner approximativement

le nombre de personnes dans une pièce, de feuilles sur un arbre... C'est aussi la capacité à comparer de manière approximative de grandes quantités. On parle aussi de Système Numérique Approximatif.

Esophorie(E) ou Esotropie (Et) (cf. Hétérophorie et hétérotropie)

ETP - Education thérapeutique du patient. Elle vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Elle comprend des activités conçues pour rendre les patients conscients et informés de leur maladie et de sa prise en charge. Ceci a pour but de les aider, ainsi que leurs familles, à comprendre leur maladie et leur traitement, à collaborer ensemble et à assumer leurs responsabilités dans leur propre prise en charge, dans le but de les aider à maintenir et améliorer leur qualité de vie.

Exophorie (X) ou Exotropie (Xt) (cf. Hétérophorie et hétérotropie)

Exploration visuelle : capacité à extraire des informations visuelles pertinentes de notre environnement, de les analyser et de les comprendre au moyen de balayages visuels

Expression orale (ou production du langage oral ou encodage du langage oral): Elle inclut l'articulation, la phonologie, l'expression lexicale, l'expression morphosyntaxique et la pragmatique.

Expression écrite (ou encodage du langage écrit) : écriture de sons, mots, phrases et récit respectant les règles de l'orthographe, de la grammaire et la ponctuation et ayant un sens

FALC - Facile à lire et à comprendre, ensemble de règles ayant pour finalité de rendre l'information facile à lire et à comprendre pour les personnes vivant avec un trouble du développement intellectuel

FAM- Foyer d'accueil médicalisé. ESMS pour adultes, ces FAM accueillent en hébergement et accompagnent des personnes en situation de handicap physique, cognitif, atteintes de déficiences intellectuelles ou de polyhandicap (handicaps associés) qui ont besoin d'une tierce personne pour réaliser la plupart des actes essentiels de la vie courante (s'habiller, se déplacer...), et d'une surveillance médicale avec des soins constants.

Fixation oculaire : capacité à maintenir momentanément le regard sur un objet

Fluence verbale : nombre de mots émis par minute en réponse à une consigne définie.

Fluence lexicale (ou sémantique) : capacité à citer des mots sur un thème donnée (ex : noms d'animaux)

Fluence phonologique : capacité à citer des mots contenant un son donné (ex : commençant par le son /a/)

Fonctions cognitives : processus cérébraux permettant de recevoir les informations sur l'environnement, de les traiter et de s'en servir pour agir.

Elles regroupent :

- **Les gnosies**
- **La mémoire**
- **Les fonctions instrumentales :**
 - Le langage (communication : expression et compréhension)
 - Les gestes et le schéma corporel
 - Les capacités visuo-spatiales (repérage et exploration d'éléments visuels, permettant la détermination de leur orientation, distance ou direction et leur manipulation mentale dans l'espace)
 - Le calcul
- **L'attention**
- **Les fonctions exécutives** (ensemble des fonctions qui permettent de définir une stratégie pour résoudre une tâche et de s'adapter à un changement de consigne : planification, inhibition, anticipation, flexibilité mentale...)
- **Le raisonnement (ou intelligence)**
- **La cognition sociale**

Foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés . ESMS pour adultes, ces foyers, souvent annexés à un ESAT, sont destinés à l'hébergement et à l'accompagnement des adultes en situation de handicap qui exercent une activité professionnelle. Ils ne sont pas médicalisés.

Foyer de vie ou foyer occupationnel (ou COJ- centres occupationnels de jour) .

ESMS pour adultes, ces foyers accueillent en internat ou accueil de jour des adultes en situation de handicap qui disposent d'une certaine autonomie et qui ne relèvent pas d'accueil médicalisé (en MAS ou FAM) mais qui ne sont pas aptes malgré tout à exercer un travail productif y compris en ESAT . Ils leur proposent des animations et activités en fonction de leur handicap.

GEVASCO - Guide d'Évaluation des Besoins de Compensation en Matière de Scolarisation : outil d'évaluation des besoins de l'enfant à l'école permettant à la MDPH de définir le projet personnalisé de scolarisation (PPS). Dans le cas d'une première demande de PPS, le GEVA-Sco est élaboré par l'établissement scolaire dans le cadre de l'Equipe éducative, sous la responsabilité du directeur. Il est remis à la famille, qui le transmet à la MDPH. Dans le cas d'un réexamen du PPS, le GEVA-Sco est renseigné par l'enseignant référent dans le cadre de l'Equipe de Suivi de la Scolarisation, et il est transmis par cet enseignant référent à la MDPH et à la famille

Gnosies : capacité à percevoir un objet ou sa représentation grâce aux sens et à le reconnaître (ex : Gnosies digitales : capacité à identifier chacun des doigts de la main)

GOS - Groupes opérationnels de synthèse : groupe organisé par la MDPH avec les professionnels, institutions, services pouvant intervenir dans la mise en œuvre du PAG

Graphème : lettre ou association de lettres créant un phonème, un son

Graphomotricité : Capacité à effectuer de petits gestes précis avec les doigts, en coordination avec les yeux. Par exemple : peindre, dessiner et écrire.

Hétérophorie et hétérotropie :

Hétérophorie : déviation des axes visuels maintenue latente grâce au réflexe de fusion (aptitude pour le cerveau à aboutir à partir de deux images reçues à la perception finale une seule image perçue.). C'est une forme de strabisme intermittent.

Hétérotropie : déviation patente ou strabisme manifeste, du fait d'une trop grande faiblesse de la fusion

On distingue en fonction du sens de la déviation:

-l'**ésophorie**(E) ou l'**ésotropie** (Et) , si la déviation a tendance à se faire ou se fait en dedans,

-l'**exophorie** (X) ou l'**exotropie** (Xt), si la déviation a tendance à se faire ou se fait en dehors,

-l'**hyperphorie** (H) ou l'**hypertropie** (Ht), si la déviation a tendance à se faire ou se fait vers le haut,

-l'**hypophorie** ou l'**hypotropie**, si la déviation a tendance à se faire ou se fait vers le bas.

IEM- Institut d'Education Motrice. (cf. ESMS)

IEN-ASH - Inspecteur de l'éducation nationale chargé de l'ASH

IME - Institut Médico-Éducatif (cf. ESMS)

IMPro - Institut médico-professionnel (cf. ESMS)

Indice d'Aptitude Générale (IAG) (cf. WISC-V)

Indice de Compétence Cognitive (ICC) (cf. WISC-V)

Indice de Compréhension Verbale (ICV) (cf. WISC-V)

Indice de Mémoire de Travail Auditive (IMTA) (cf. WISC-V)

Indice Non Verbal (INV) (cf. WISC-V)

Indice Visuo Spatial (IVS) (cf. WISC-V)

Indice de raisonnement fluide (IRF) (cf. WISC-V)

Indice de Mémoire de travail (IMT) (cf. WISC-V)

Indice de Raisonnement Quantitatif (IRQ) (cf. WISC-V)

Indice de Vitesse de traitement (IVT) (cf. WISC-V)

Inégalités sociales de santé : différences d'état de santé entre groupes sociaux liés à des facteurs extérieurs aux individus (conditions de vie). Elles sont évitables et injustes.

Intelligence cognitive : capacité à raisonner

Elle est évaluée par les tests de quotient intellectuel et comprend les intelligences fluide et cristallisée.

Intelligence cristallisée : aptitude à utiliser les connaissances et les habiletés acquises (stockées en mémoire à long terme). Elle est mise en évidence par des tests de culture générale, de compréhension verbale, d'arithmétique et de similitude entre objets.

Intelligence (ou raisonnement) fluide : aptitude à mener des raisonnements logiques pour résoudre des problèmes nouveaux sans qu'il soit possible d'utiliser les connaissances acquises. Elle comprend les facultés de raisonnement inductif et déductif, d'analyse, de synthèse et d'abstraction.

ITEP - Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (cf. DITEP)

Jugement de parité : opération mentale visant à affirmer si un nombre est pair ou impair

LE- Langage écrit

Lexique : vocabulaire employé et compris

Il comprend le lexique actif (nombre de mots utilisés en expression) et le lexique passif (nombre de mots compris).

Ligne numérique mentale : c'est une métaphore pour illustrer la représentation des quantités numériques. Les quantités seraient représentées mentalement sous la forme d'une ligne virtuelle, orientée de gauche à droite, avec les petits nombres à gauche et les grands nombres à droite.

Littératie en santé : capacité de trouver, de comprendre, d'évaluer et d'appliquer l'information de manière à promouvoir, à maintenir et à améliorer sa santé et celle de son entourage dans divers milieux au cours de la vie.

LO - Langage oral

Logatome ou Non-mot ou pseudo-mot : mot composé d'une ou plusieurs syllabes n'ayant aucune signification (ex : dimanko).

LPI - Livret de parcours inclusif : application numérique de l'Education Nationale qui vise à faciliter :

- la mise en place rapide et effective des aménagements et adaptations, dès l'identification d'un besoin éducatif particulier par l'enseignant, qui pourra s'appuyer sur une banque de données d'aménagements et d'adaptations mobilisables tout au long du parcours de l'élève en fonction de ses besoins ;
 - la simplification des procédures de renseignement et d'édition des plans et projets par l'équipe pédagogique : PPRE, PAP, GEVA-Sco, PPS.
- la formalisation de ces différents plans et projets ;
- la circulation d'information entre l'école et la MDPH via une interface dédiée.

MAS- Maison d'Accueil Spécialisée. ESMS pour adultes, les MAS proposent un hébergement permanent à tout adulte handicapé gravement dépendant dont les capacités à réaliser les actes de la vie courante (se nourrir, s'habiller,...) sont altérées et qui nécessitent le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante et une surveillance médicale, ainsi que des soins constants. . Elles peuvent proposer des activités quotidiennes d'éveil ou occupationnelles (musique, relaxation, activités manuelles,...), et être structurées autour d'unités de vie comprenant 8 à 10 chambres individuelles.

MDA - Maison Départementale de l'Autonomie (cf MDPH)

Instaurée dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, dite loi ASV (2015), la maison de l'autonomie est une structure départementale qui mutualise les moyens des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et ceux des conseils départementaux en matière d'accueil, d'information et de gestion des demandes à destination des personnes âgées (équipes médico-sociales).

MDPH - Maison Départementale des Personnes Handicapées

La MDPH est composée de deux instances l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et la CDAPH. L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation prépare les décisions de la CDAPH en lui fournissant tous les éléments lui permettant de prendre ses décisions et élabore un projet de plan personnalisé de compensation du handicap qui sera soumis à la CDAPH.

MDS - Maison du Département Solidarité

Les MDS ont pour mission de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre sur leur territoire des politiques départementales de solidarité et de développement social. Les équipes pluridisciplinaires des Maisons des Solidarités (personnels d'accueil et administratifs, assistants sociaux et éducateurs, infirmiers, médecins, puéricultrices, psychologues, sages-femmes...) assurent gratuitement les missions suivantes :

- L'accueil et l'orientation des usagers, pour une demande de renseignements, un dossier à remplir
- Le suivi des personnes en situation de précarité
- Les consultations de Protection Maternelle Infantile (PMI)
- Les mesures de suivi et de prises en charge pour l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- L'évaluation des besoins des personnes âgées en situation de dépendance, dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- Les dossiers de Prestation de Compensation du Handicap (PCH), pour les personnes handicapées.

Si nécessaire, les professionnels se déplacent au domicile des usagers, en privilégiant une approche personnalisée.

MFR - Maison Familiale Rurale

Une MFR est un établissement scolaire qui propose des formations en alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4e, 3e, CAP, Bac professionnel ou technologique, BTS...).

Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture, soit des apprentis

principalement dans des formations de l'Éducation nationale, ou encore des stagiaires de la formation professionnelle continue.

Mémoire de travail : capacité à conserver temporairement et traiter mentalement une petite quantité d'informations sur un très court laps de temps (ex pour effectuer un calcul mental)

Mémoire à court terme auditivo-verbale : capacité à retenir provisoirement des informations verbales entendues

Mémoire à court terme visuelle : capacité à retenir provisoirement des informations visuelles

Mémoire épisodique : capacité à retenir sur une longue durée des épisodes personnellement vécu ou une information apprise par cœur, comme une liste de mots.

Mémoire sémantique : capacité à retenir un ensemble des connaissances factuelles sur le monde qui nous entoure (ex : une cerise est un fruit rouge)

Métaphonologie (cf. conscience phonologique)

Morphosyntaxe : étude des variations des formes des mots dans la phrase en fonction des règles de combinaison et de conjugaison.

Motricité fine : capacité à effectuer des gestes précis, de faible envergure et particulièrement coordonnés, avec les mains, les yeux et la bouche. (ex : couper avec des ciseaux, dessiner, manger)

Motricité globale : aptitude à effectuer des gestes de grande envergure de façon coordonnée. (ex : courir, sauter, monter les escaliers, faire du vélo)

MPA - matériel pédagogique adapté

Pour suivre leur parcours scolaire, les élèves en situation de handicap peuvent avoir besoin de matériel pédagogique adapté : matériel de mobilier adapté (exemple : plan incliné, table à langer...), ou informatique spécifique (exemple : ordinateur portable, tablette, clavier braille, logiciels spécifiques, périphériques adaptés...). La nécessité

de disposer de MPA est évaluée par la CDAPH qui notifie le cas échéant le besoin dans le cadre d'un PPS. Une fois que l'aide matérielle est accordée par la CDAPH, sont responsables de sa mise en place l'Éducation Nationale pour le matériel informatique ou les collectivités territoriales pour le mobilier spécifique. Le matériel est prêté à la famille pour l'enfant, sur une période donnée (en général, le cycle scolaire) et doit être rendu.

Non-mot (cf. logatome)

Notes Standards (N.S) : résultats normalisés pouvant permettre la comparaison par rapport à une norme de référence. (Souvent exprimées par une note sur 19, la moyenne est de 10, l'écart-type des 3, la zone de fragilité entre 7 et 5 et la zone pathologique à 4 ou moins.)

Orthographe flexionnelle

Elle se rapporte à la variation des mots liée à des catégories comme le temps, la personne (flexion verbale) ou le genre et le nombre (flexion nominale).

PAG - Plan d'accompagnement global.

Le plan d'accompagnement global peut être demandé à la MDPH pour compléter le PPC en cas de :

- Indisponibilité ou inadaptation des réponses connues ;
- Complexité de la réponse à apporter, ou de risque ou de constat de rupture du parcours de la personne.

Il s'adresse aux personnes qui bénéficient de décisions d'orientation vers des établissements ou services médico-sociaux mais qui, par manque de place ou par inadaptation de la place à leurs besoins, se retrouvent sans solution d'accompagnement ou à risque de le devenir. <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/index.php/system/files/2019-03/PAG-2019.pdf>

PAI - Projet d'Accueil Individualisé : projet contracté entre la famille et l'école d'accueil, avec l'aide du médecin scolaire ou du médecin de PMI pour les enfants de moins de trois ans, chaque fois que l'état de santé d'un élève nécessite un aménagement de son accueil à l'école ou la mise en place d'un protocole d'urgence

PAP - Plan d'Accompagnement Personnalisé : dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Il peut être mis en place soit sur proposition du conseil des maîtres ou du conseil de classe soit à la demande des parents de l'élève après avis du médecin de l'éducation nationale sur sa pertinence au vu des bilans réalisés par l'élève. Il est élaboré par l'équipe pédagogique qui associe les parents et les professionnels concernés. Sa mise en œuvre est assurée par les enseignants au sein de la classe. Dans le second degré, le professeur principal peut jouer un rôle de coordination.

Participation : pratique d'engagement des citoyen·nes dans les questions et décisions qui les concernent.

PAS - Pôle d'appui à la scolarité.

En 2023 le gouvernement a annoncé la transformation des PIAL en PAS. Nouveau service à destination des parents et responsables légaux d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers et nouvelle organisation qui vient en appui des professeurs, au sein même des classes ou dans des lieux dédiés implantés dans les écoles et établissements. Leur objectif est de trouver des réponses rapides et adaptées, en première intention comme au long cours au regard des éventuelles difficultés d'adaptation que peuvent rencontrer les élèves. Leur sollicitation ne nécessite pas de reconnaissance de troubles ou de handicap afin d'éviter toute perte de temps et de permettre la mise en œuvre des adaptations pédagogiques et éducatives nécessaire. Ils bénéficient de l'appui des professionnels du secteur médico-social qui interviennent dans les établissements scolaires. <https://ressources-ecole-inclusive.org/le-pole-dappui-a-la-scolarite-pas/>

PCH - Prestation Compensatoire du Handicap

Elément du plan de compensation du handicap, la PCH est une aide financière destinée à couvrir les surcoûts de toute natures liés au handicap dans la vie

quotidienne, qu'il s'agisse d'aides humaines, d'aides techniques ou encore d'aménagement du logement, du véhicule, d'éventuels surcoûts résultant du transport, de charges spécifiques et exceptionnelles ainsi que d'aides animalières. En prenant en compte les besoins et aspiration de la personne handicapée, elle offre une prise en charge individualisée.

Lorsque la personne de moins de 20 ans remplit les conditions permettant l'ouverture du droit à l'AEEH, les bénéficiaires de cette allocation disposent d'un droit d'option et peuvent, si les conditions d'ouverture du droit au complément d'AEEH sont réunies et s'ils sont exposés, du fait du handicap de leur enfant, à des charges relevant de la prestation de compensation, cumuler l'AEEH de base soit avec la prestation de compensation soit avec le complément d'AEEH et le seul élément de la prestation de compensation relatif à l'aménagement du logement et du véhicule de la personne handicapée, ainsi qu'à d'éventuels surcoûts résultant de son transport.

PCO 0-6 - Plateforme de coordination et d'orientation 0-6. Elle a pour objectif de permettre aux enfants de moins de 7 ans avec une suspicion de Trouble du Neuro Développement, sans droits ouverts à la MDPH, d'avoir accès à des évaluations et rééducations par des professionnels le plus tôt possible. Pour cela, elle renseigne et accompagne les familles dans le parcours diagnostique de leur enfant et apporte un appui aux médecins qui le souhaitent pour le repérage des TND. Enfin elle coordonne la mise en place d'un parcours d'intervention précoce par les acteurs médicaux et paramédicaux (médecins spécialistes, CAMSP, CMPP, orthophonistes, orthoptistes, kinésithérapeutes...) et les professionnels psychomotriciens, ergothérapeutes et psychologues ayant signé une convention permettant la mise en place d'un forfait précoce.

PCO 7-12 - Plateforme de coordination et d'orientation 7-12. Certains TND comme les troubles spécifiques des apprentissages ou le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité ne sont pas détectés avant 6 ans, c'est-à-dire en dehors du champ d'intervention des plateformes 0-6. La création de plateformes dédiées aux enfants de 7 à 12 ans a donc été annoncée en 2020 avec un déploiement progressif.

PCPE- Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées : dispositif notifié par la CDAPH qui s'adresse à l'ensemble des personnes en situation de handicap pour

prévenir les ruptures de parcours et assurer l'accès à des prestations de professionnels dont les qualifications sont reconnues et les pratiques conformes aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles en vigueur.

Percentiles (ou Centiles) : unité d'expression d'un score, les percentiles donnent une estimation de la position d'un enfant par rapport aux autres enfants de même âge. Si un enfant se situe au centile 5, cela signifie que 95% des enfants du même âge ont obtenu un résultat supérieur à lui pour ce test. La moyenne est à 50° centile, la zone de fragilité, entre le 5° et le 15° centile et la zone pathologique à 5° centile ou moins.

Phonèmes : plus petite unité de son capable permettant de distinguer des mots les uns des autres (ex : loupe/louve)

Phonétisme/ Articulation : capacité à produire les sons de la parole (ou phonèmes) de façon isolée. Le phonétisme est considéré comme complet si l'enfant peut produire tous les phonèmes

Phonologie : combinaison des sons dans le mot

Le bilan orthophonique évalue la production phonologique (capacité à enchaîner les phonèmes pour former des syllabes et des mots (ex : /t/-/r/-/w/-/a/ → « trois »)) et la perception phonologique (capacité à distinguer les phonèmes et à différencier des mots proches (ex : « boire » et « voir »))

PIA - Projet individualisé d'accompagnement : concerne les élèves handicapés ayant un PPS et accueillis dans un ESMS

PIAL - Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

Les PIAL sont des dispositifs d'organisation collective de la gestion des besoins d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans un territoire défini par l'IA-DASEN. Ils ont pour objet principal la coordination des moyens d'accompagnement humain au sein des écoles et établissements scolaires de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. Ils visent à mieux

prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève en situation de handicap en vue du développement de son autonomie. Dans chaque PIAL, un pilote (inspecteur de circonscription et/ou le chef d'établissement de 2° degré) a pour mission la gestion du ou des PIAL au plus près du terrain. Le coordonnateur du PIAL (directeur d'école en 1° degré, membre de l'équipe pédagogique en 2° degré) met en adéquation les ressources en accompagnement avec les besoins qui ont été notifiés par les CDAPH. Il établit les emplois du temps des accompagnants en lien avec les directeurs d'école et les chefs d'établissement concernés et en tenant compte des besoins des élèves et des compétences des accompagnants. En 2023 le gouvernement a annoncé la transformation des PIAL en pôles d'appui à la scolarité (PAS).

PJJ- Protection judiciaire de la jeunesse

PMI- Protection maternelle et infantile

Ponctum proximum de convergence (PPC) : point le plus proche du nez où le patient conserve une image simple et nette de l'objet avec les deux yeux grâce au **réflexe de convergence (RDC)** (distance notée en cm)

Poursuite oculaire : mouvement lent, fluide, continu et régulier permettant de suivre un objet qui se déplace dans notre champ visuel

Pouvoir d'agir. Processus par lequel des personnes et des groupes accèdent à de plus grandes possibilités d'action et de maîtrise sur leur condition.

PPC - Plan Personnalisé de Compensation

Le plan personnalisé de compensation, introduit par la loi de 2005, est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH « en considération des besoins et des aspirations de la personne handicapée tels qu'ils sont exprimés dans le projet de vie ». Il indique l'ensemble des aides de nature diverse qui doivent être mobilisées pour une réponse personnalisée afin de limiter l'impact de l'incapacité sur la vie quotidienne : aides financières et matérielles, orientation en établissement spécialisé, matériel adapté... Il intègre également un projet personnalisé de scolarisation si la personne concernée est un enfant.

PPCS - Plan personnalisé de coordination et de soin

Le plan personnalisé de coordination en santé (PPCS) formalise les besoins des personnes, et permet la coordination des interventions nécessaires des professionnels de santé, personnels médico-sociaux et sociaux. Son élaboration passe par le rassemblement des informations utiles à l'évaluation des besoins de la personne, à la formalisation des réponses à ces besoins (objectifs et actions à réaliser), et au suivi de leur application et de leur réalisation (définition des indicateurs de suivi et planification de l'évaluation).

PPRE - Programme Personnalisé de Réussite Educative

Le PPRE est un plan d'actions individualisées mis en place quand l'équipe éducative détecte chez l'enfant des difficultés risquant de le gêner dans sa scolarité. Il prévoit des actions qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées pour aider l'enfant à acquérir des connaissances et des compétences précises (objectifs clairs fixés en nombre réduit). IL prévoit également les modalités d'évaluation des progrès de l'enfant. Il se concentre essentiellement sur le français et les mathématiques. Il est expliqué à l'enfant et à ses parents ou son responsable légal.

PPS - Projet Personnalisé de Scolarisation

Il organise la scolarité de l'enfant handicapé à l'école, au collège ou en établissement spécialisé. Il est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH et validé par la CDAPH. Le PPS est transmis à l'enseignant référent chargé de sa mise en œuvre et de son suivi avec l'équipe de suivi de la scolarisation. Pour mieux répondre aux besoins et aux évolutions de l'élève, le contenu du PPS ainsi que sa mise en œuvre sont évalués au moins 1 fois par an par l'équipe de suivi de la scolarisation.

Pragmatique : habileté à utiliser efficacement son langage en contexte social : communiquer (ex : saluer, raconter, argumenter, faire de l'humour), ajuster son langage aux personnes et au contexte (ex : à l'oral, s'adresser différemment à son parent qu'à son enseignant, à l'écrit rédiger autrement un courrier officiel qu'un message à un ami) et respecter les conventions sociales pour initier, maintenir et mettre fin à une interaction (ex : contact visuel approprié pendant une conversation, règles de politesse, respect du tour de parole)

Praxies : capacité à planifier et d'exécuter sur ordre des gestes orientés vers un but déterminé.

Praxies bucco-faciales : capacité à réaliser les gestes nécessaires au contrôle de la bouche, de la mastication et de la parole

Praxies idéomotrices : capacité à imiter des gestes ayant ou non un sens

Praxies idéatoires : capacité à utiliser des objets selon leur fonction

Praxies visuoconstructives : capacité à construire un ensemble à partir d'éléments séparés qui ont des relations spatiales entre eux (ex : puzzles, pyramide de cubes, reproduction de figures géométriques)

Promotion de la santé : processus qui confère aux individus et aux groupes les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur santé et d'améliorer celle-ci.

Prononciation : manière d'émettre des sons et groupes de sons incluant l'articulation, le rythme et l'intonation

Prosodie : ensemble des traits oraux qui accompagnent et structurent la parole : intonation, accentuation, rythme...

Pseudo-mot (cf. logatome)

QI - Quotient intellectuel (ou QIT - QI total)

L'intelligence peut se définir comme la capacité à raisonner, à tisser des liens entre certains concepts, et à en tirer certaines déductions. Elle est évaluée par la passation d'une échelle d'intelligence verbale (ex : WISC V) ou non verbale (ex : WNV- échelle non verbale de Wechsler) afin de déterminer le quotient intellectuel. Le test d'intelligence de Binet-Simon est à l'origine de la notion de Quotient intellectuel (QI). Par définition, le QI moyen est se situe entre 85 et 115 et une différence de 2 écarts-type par rapport à cette moyenne définit la déficience intellectuelle ($QI < 70$) et la précocité intellectuelle ($QI > 130$).

Raisonnement (cf. intelligence)

RAPO - Recours Administratif Préalable Obligatoire

Une personne en situation de handicap ou son représentant légal qui n'est pas d'accord avec la décision de la CDAPH doit dans un premier temps effectuer un RAPO dans les deux mois qui suivent la notification de la CDAPH afin de contester

cette décision. A l'issue de cette procédure, si elle n'est toujours pas d'accord avec la décision de la CDAPH, elle pourra se tourner vers le tribunal de grande instance pour faire un recours contentieux.

Rappel ou Récupération : capacité de restituer une information préalablement mémorisée

RASED - Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés

Les RASED rassemblent des psychologues et des professeurs des écoles spécialisés. Ils sont membres à part entière de l'équipe enseignante des écoles où ils exercent. Ils interviennent auprès des élèves de la maternelle au CM2, en classe ou en petits groupes.

Les personnels des RASED apportent l'appui de leurs compétences aux équipes pédagogiques des écoles. Ils les aident à analyser les situations, à reconnaître et prendre en compte les besoins des élèves et à construire des réponses adaptées. Ils contribuent aussi à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'accompagnement personnalisés (PAP) et au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Les aides spécialisées visent à prévenir et remédier aux difficultés scolaires qui résistent aux aides que les enseignants des classes apportent à leurs élèves. Elles peuvent intervenir à tout moment de la scolarité à l'école primaire. Selon les besoins de l'élève, elles peuvent prendre différentes formes : aides spécialisées à dominante pédagogique, aides spécialisées à dominante rééducative, suivi psychologique. Elles ont lieu pendant les heures de classe. <https://ressources-ecole-inclusive.org/poster-rased-2/>

RCP - Réunion de concertation pluridisciplinaire

Les réunions de concertation pluridisciplinaires regroupent des professionnels de santé de différentes disciplines dont les compétences sont indispensables pour prendre une décision collégiale tenant compte de l'état de la science, de l'avis du patient, de son environnement et des éventuels facteurs de complexité de la prise en charge. L'objectif est d'optimiser la démarche diagnostique et thérapeutique et de réduire les inégalités de prise en charge. Les RCP facilitent la communication et la coordination entre les différents professionnels autour d'un patient, permettent un gain de temps en discutant d'éventuelles solutions en une unité de lieu et de temps,

de ne pas se sentir seul face à une situation complexe, de se mettre à distance pour mieux analyser le cas d'un patient.

Réception du langage oral :

Elle inclut la discrimination des sons et des mots et la perception de la prosodie et la compréhension lexicale, syntaxique et pragmatique d'un énoncé oral.

Récit : mise en ordre des faits d'une histoire

Le bilan orthophonique du langage expressif évalue la production de récit (ou production narrative), c'est à dire la capacité à structurer ses phrases et son texte pour raconter et à développer ses idées (utilisation de connecteurs, maintien des références aux personnages, cohérence, pragmatique)

Le bilan du langage réceptif évalue la compréhension d'une histoire (restitution de la chronologie des événements, des idées explicites et implicites, jugement de titre, questions sur le texte)

Règles (ou maximes) de Grice : règles implicites de communication

Selon Paul Grice (linguiste, 1913-1988), les participants d'un dialogue sont censés observer le principe de coopération et suivre 4 catégories de règles permettent une communication réussie : la qualité (ne pas dire quelque chose de faux ou dont on n'est pas suffisamment sûr), la quantité (contribuer de façon juste aussi informative que nécessaire), la pertinence (ne pas faire de digression) et la modalité (être clair, bref, poli).

Renforcement positif : présentation d'un agent renforçateur immédiatement après l'émission d'un comportement. Le renforcement positif a pour effet d'augmenter la fréquence d'apparition de ce comportement.

Renforcement négatif : retrait d'un stimulus ou d'un événement désagréable immédiatement après l'émission d'un comportement. Le renforcement négatif a également pour effet d'augmenter la fréquence d'apparition de ce comportement.

REP - Réseau d'éducation prioritaire

Réversibilité spatiale : capacité à connaître la droite et la gauche sur autrui

RQTH - Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé par la MDPH a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Elle permet des aménagements des conditions ou du poste de travail (horaires de travail, achat de matériel adapté ou d'aides techniques, aménagement de véhicule), l'aide à l'accès, au maintien dans l'emploi ou à un reclassement (priorité d'accès à des formations ou à une orientation vers des dispositifs adaptés d'insertion vers l'emploi, à un bilan de compétences adapté, aménagement de concours, recrutement contractuel spécifique pour l'accès à un emploi dans la fonction publique). La RQTH est accordée à toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites du fait des conséquences de leurs déficiences. Le demandeur de la RQTH doit être dégagé de toute obligation scolaire et être âgé de plus de seize ans. Toutefois, la RQTH peut être attribuée aux personnes autorisées, sur dérogation attribuée par l'inspecteur d'académie, à commencer un apprentissage dès l'âge de quinze ans. Le bénéficiaire d'une RQTH n'est pas tenu d'en informer son employeur.

RSDAE- Restriction Substantielle et Durable pour l'Accès à l'Emploi

Saccade oculaire : mouvement très rapide et bref des yeux réalisé pour passer d'une position à une autre. Les saccades permettent les explorations visuelles.

SAMSAH- Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapé.

ESMS qui s'adresse à des adultes en situation de handicap, vivant en milieu ordinaire et ayant besoin de soutien et d'accompagnement dans leur vie quotidienne. Les soutient dans la réalisation de leur projet de vie et coordonne leur parcours de santé.)

SAVS - Service d'Accompagnement à la Vie Sociale. ESMS qui s'adresse à des adultes en situation de handicap, vivant en milieu ordinaire et ayant besoin de soutien et d'accompagnement dans leur vie quotidienne. Les soutient dans la réalisation de leur projet de vie.

Schéma corporel : représentation que chacun se fait de son corps et qui lui sert de référence dans ses relations avec le monde qui l'entoure

Schlintement (cf. sigmatisme)

SDEI - Service départemental de l'école inclusive

SEGPA - section d'enseignement général et professionnel adapté (cf.

Enseignement adapté)

Sémantique : sens d'un mot, d'une expression

Sens du nombre : capacité à percevoir la quantité représentée par un nombre exprimé en code verbal ou arabe

Sensorimotricité : interaction entre les stimulations provenant des sens (ouïe, odorat, vue, toucher et goût) et les performances motrices (ex : tourner la tête vers un bruit)

SESSAD - Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (cf. ESMS)

Sigmatisme : trouble de l'articulation lié à un mauvais positionnement des lèvres et de la langue lors de la parole

- le **sigmatisme interdental ou zézaïement ou zozotement** : la langue vient se glisser entre les incisives. Les CH sont prononcés S (ex : chat → sa) et les J sont prononcés Z. (ex : jupe → zupe).

-le **sigmatisme latéral ou schlintement ou chuintement** : un côté de la langue et la pointe de la langue viennent se coller au palais entraînant une fuite d'air ». Les S sont prononcés CH (ex : ça va → cha va) et les Z sont prononcés J. (ex : joli → zoli).

SPICO (Système de Partage d'informations et de Coordination en Occitanie) : offre de Services Numériques d'Appui à la Coordination (SNAC) en région Occitanie

Stockage ou consolidation : maintien dans la mémoire à long terme des informations encodées

Subitizing : identification exacte et immédiate de petites quantités sans avoir besoin de les dénombrer. On parle aussi de Système Numérique Précis.

Syllabe : phonème ou groupe de phonèmes prononçable lors d'une seule émission de voix

Syntaxe : structure de la phrase produite et comprise

Les capacités syntaxiques comprennent l'expression syntaxique (ordre des mots dans la phrase, conjugaison, singulier/pluriel/masculin/féminin, déterminants,

prépositions...) et la réception syntaxique (compréhension de phrases plus ou moins longues et complexes).

Stock orthographique : mémorisation d'images orthographiques des mots

TDAH - Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité

TDC - Trouble développemental de la coordination (anciennement dyspraxie)

TDI - Trouble du développement intellectuel (anciennement déficience intellectuelle)

Théorie de l'esprit : capacité cognitive permettant à un individu d'attribuer des états mentaux (pensée, croyances, intentions, sentiments et désirs...) aux autres et à soi-même

Cette aptitude permet à l'individu de comprendre les intentions, émotions et pensées d'autrui, d'anticiper son comportement et de réguler ses conduites et ses interactions sociales.

TND - Trouble du neuro-développement

Tonus postural : état permanent de légère tension musculaire qui détermine l'attitude du corps et assure l'équilibre au repos

Transcodage : c'est le passage d'un code à un autre, par exemple, lorsque nous lisons un chiffre écrit sous sa forme arabe, nous passons du code arabe au code verbal.

Transcription (ou Encodage du langage écrit) : écriture de sons, mots et phrases sous la dictée (par utilisation du principe alphabétique avec respect de l'orthographe, de la grammaire et de la ponctuation)

TSA – Trouble du spectre de l'autisme

TSCM - Trouble spécifique de la cognition mathématique ou Trouble spécifique des apprentissages avec déficit en calcul (anciennement dyscalculie)

TSLA - Troubles spécifiques du langage et des apprentissages : comprennent le TDC, le TDAH, le TSLO et les troubles spécifiques des apprentissages (ou troubles dys)

TSLE -Trouble spécifique des apprentissages avec déficit en langage écrit (anciennement dyslexie)

TSLO - Trouble spécifique du langage oral (anciennement dysphasie)

UEE : Unité d'enseignement externalisé : externalisation d'unités d'enseignement (UE) localisées jusqu'à là dans des établissements et services médico-sociaux (ESMS) vers des écoles ordinaires. Elles permettent à des enfants scolarisés en établissement médico-social de bénéficier de l'inclusion scolaire. L'UEE est différente d'une ULIS car les enfants restent inscrits dans le service ou l'établissement médico-social. <https://ressources-ecole-inclusive.org/poster-classe-externalisee/>

UEEA : Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme : classes rattachées à des établissements médico-sociaux, ouvertes en élémentaire pour proposer un cadre de scolarisation adapté pour des enfants avec trouble du spectre de l'autisme

UEMA : Unité d'Enseignement Maternel Autisme : classes rattachées à des établissements médico-sociaux, ouvertes en maternelle pour proposer un cadre de scolarisation adapté pour des enfants avec trouble du spectre de l'autisme

ULIS - Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire

Les ULIS-école, ULIS-collège ou ULIS-lycée accueillent au sein des établissements scolaires des enfants dont le handicap est reconnu par la MDPH : troubles sensoriels ou moteurs, troubles des fonctions cognitives ou mentales, troubles envahissants du développement, troubles spécifiques du langage et de la parole... Ces dispositifs collectifs de scolarisation sont conduits par des enseignants coordonnateurs. Ils accueillent les élèves en petits groupes (maximum 12 élèves par unité en primaire et 10 au collège) et proposent des modalités d'apprentissage et des enseignements adaptés. Ils rendent également possible pour les élèves la fréquentation de leur classe de référence. L'orientation en ULIS est décidée par la CDAPH dans le cadre du PPS. <https://ressources-ecole-inclusive.org/poster-ulis/>

Vineland (cf. Echelle des comportements adaptatifs de Vineland)

VS-Vision stéréoscopique : vision fine du relief (mesurée en secondes d'arc (norme autour de 10' (1000' correspondant à une disparité très grande) ou résultat au test de Lang (norme : Lang 3/3))

Vitesse de traitement : temps que met une personne pour traiter une information et réaliser une tâche cognitive

Voie (ou procédure) d'adressage ou lexicale ou orthographique (ou directe ou de surface) : stratégie de lecture par identification rapide des mots (sans avoir à les déchiffrer) par reconnaissance visuelle et comparaison à la liste de mots disponibles dans le stock orthographique. Elle concerne les mots familiers.

Voie (ou procédure) d'assemblage ou phonologique ou syllabique (ou indirecte ou sublexicale) : stratégie de lecture par assemblage des sons par déchiffrage (correspondance graphème-phonème) et association des sons (assemblage) pour constituer les syllabes et former un mot. C'est le « b-a --> ba ». Elle permet de lire les mots nouveaux et les non-mots.

WISC V - Wechsler Intelligence Scale for Children : échelle d'évaluation de l'intelligence utilisée pour les enfants de plus de 6 ans.

Elle est constituée de 15 épreuves (subtests) dont 10 sont obligatoires pour calculer les 5 indices principaux (chacun à partir de deux épreuves) :

- **L'Indice de Compréhension Verbale (ICV)** évalue les aptitudes en langage oral (Vocabulaire, Similitudes : trouver le lien entre deux mots)
- **L'Indice Visuo Spatial (IVS)** évalue les capacités à analyser les relations spatiales (Cubes : reproduire une construction avec des cubes, Puzzles visuels)
- **L'Indice de raisonnement fluide (IRF)** évalue le raisonnement logique (Matrices : trouver la pièce manquante à une série, Balance : évaluer des quantités pour équilibrer des plateaux d'une balance)
- **L'Indice de Mémoire de travail (IMT)** (Mémoire des chiffres, Mémoire des images)
- **L'Indice de Vitesse de traitement (IVT)** évalue le traitement d'informations visuelles (Code, Symboles)

Avec le WISC V, le QI Total est calculé à partir du score obtenu aux 7 premières épreuves (Vocabulaire, Similitudes, Cubes, Matrices, Balances, Mémoire de Chiffres, Code). Le calcul du QI Total perd de son intérêt si les valeurs de ces subtests sont

trop hétérogènes et il est plus utile de s'appuyer sur les informations apportées par chacun des subtests pour comprendre le fonctionnement cognitif de la personne.

Les liens de ces différents indices avec le QIT sont dans l'ordre décroissant, de l'indice le plus corrélé à l'indice le moins corrélé, : IRF ; ICV ; IVS ; IMT ; IVT.

En plus de ces indices, 3 indices supplémentaires peuvent être calculés à partir des 10 épreuves obligatoires + 2 autres indices à partir d'épreuves complémentaires :

- **l'Indice d'Aptitude Générale (IAG)** : Il est composé des épreuves qui rentrent dans le QIT en supprimant celles de mémoire de travail et de vitesse de traitement. Il est utile en tant que meilleure représentation de l'intelligence que le QIT pour les enfants qui présentent un Trouble Déficitaire de l'Attention (TDA-H), un trouble du langage écrit, un trouble du spectre de l'autisme ou pour les HPI, s'il est au moins supérieur de 4 points au QIT. (Parmi les indices complémentaires, l'IAG est l'indice le plus corrélé avec les apprentissages.)
- **l'Indice de Compétence Cognitive (ICC)**, à l'inverse de l'IAG, est constitué uniquement des épreuves de l'IMT et de l'IVT(Mémoire des chiffres, Mémoire des images, Code et Symboles). Ces épreuves évaluent les processus cognitifs sous-tendant les activités intellectuelles plus complexes. L'ICC est utile en comparaison avec l'IAG si la différence entre ces deux indices est supérieure à 11 points, car il est moins influencé que l'IAG par le contexte éducatif.
- **l'Indice Non Verbal (INV)** est composé des 7 épreuves non verbales parmi les 10 obligatoires. Il est utile pour les enfants qui ont de faibles compétences verbales, et pour les enfants dont la langue maternelle n'est pas le français. Si l'INV est supérieur au QIT d'au moins 4 points, le QIT sous-estime l'intelligence de l'enfant pour des raisons linguistiques.
- **l'indice de Mémoire de Travail Auditive (IMTA)** évalue la mémoire de travail auditive-verbale. Il est composé de Mémoire des chiffres et de Séquence Lettres-Chiffres. Il est utile pour les troubles de la boucle phonologique présent chez certains types de troubles du langage oral ou écrit.

- **l'indice de Raisonnement Quantitatif (IRQ)** est composé de Balances et d'Arithmétique (épreuve supplémentaire) et constitue une première évaluation lors de suspicion de troubles du calcul.

WPPSI IV - Échelle d'intelligence de Wechsler pour la période préscolaire et primaire – quatrième version : épreuve d'évaluation du fonctionnement cognitif de référence chez les jeunes enfants.

La première batterie de la WPPSI 4, destinée aux enfants âgés de 2 ans 6 mois et va jusqu'à 3 ans 11 mois, comprend 6 subtests obligatoires pour calculer 3 indices principaux :

- Indice de compréhension verbale (ICV) : Compréhension de mots et Information (connaissances générales)
- Indice visuospatial (IVS) : Cubes et Assemblage d'objets (puzzle)
- Indice de mémoire de travail (IMT) : Reconnaissance d'images et Mémoire spatiale

Elle permet également de calculer des Indices complémentaires : Indice d'Acquisition Verbale (Compréhension de mots et Dénomination d'images), Indice Non Verbal (Cubes, Assemblage d'objets, Reconnaissance d'images et Mémoire spatiale), Indice d'Aptitudes Générales (Compréhension de mots ou dénomination d'Images, Information, Cubes et Assemblage d'objets).

Dans la 2ème batterie, destinée aux enfants âgés de 4 ans à 7 ans 7 mois, 10 subtests permettent de calculer les 5 indices principaux :

- Indice de Compréhension Verbale (ICV) : Similitudes (catégorisation verbale) et Information
- Indice Visuo-Spatial (IVS) : Cubes et Assemblage d'objets
- Indice de Raisonnement Fluide (IRF) : Matrices (suite d'images à compléter) et Identification de Concepts (catégorisation visuelle)
- Indice de Mémoire de Travail (IMT) : Reconnaissance d'Images et Mémoire Spatiale

- Indice de Vitesse de Traitement (IVT) : Symboles (discrimination de symbole dans une ligne) et Barrage (exploration visuelle et barrage de dessins sur une feuille)

Z score (ou score standard) : ratio d'un score par rapport à la moyenne des scores d'un groupe, exprimé en écarts-types (ou déviations standards)

La moyenne est de 0 D.S, l'intervalle moyen entre -1 D.S et +1 D.S, La zone de fragilité entre -1 et -2 D.S et la zone pathologique à -2 D.S et moins. (A noter que certains outils calculent des scores de dégradation. Dans ce cas, la valeur pathologique se situe donc au-delà de +2 D.S.)